Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 9 (1921)

Heft: 122

Buchbesprechung: Notre bibliothèque

Autor: J.M. / J.L.H.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

NOTRE BIBLIOTHÈQUE

FRANK DUPERRUT: *Résolutions.* Préface de Mlle H. Naville. Genève, Atar, 1921.

Bien des journaux ont déjà parlé de ce livre avec plus de détails que nous ne pouvons le faire ici. Cependant il doit être signalé aux lecteurs du *Mouvement Féministe;* ils liront avec un intérêt spécial l'étude biographique qui est l'œuvre d'une femme et à ce titre, nous appartient.

Les grandes âmes passionnées de grandeur morale, uniquement consacrées à l'étude des problèmes de la vie intérieure, éperdument appliquées à la recherche d'une réalisation pratique absolue des principes acceptés, sont trop rares pour ne pas être remarquées et longuement regardées.

Cette vie de moine calviniste et moderne, toute tournée vers l'étude, vie de philosophe, ami de la sagesse, chercheur de vérité — est admirable dans sa fidélité un peu intransigeante; elle est étroite et droite comme une épée; elle ne connaît pas d'autres événements que les expériences intimes d'une âme profondément religieuse, belle par sa rectitude, son unité; on la voit commencer incertaine, hésitante, s'affermir, se préciser; c'est une ligne toujours ascendante vers plus de lumière. Dans l'ordre de la vie moderne, Duperrut est un maître, et l'un des précurseurs de la pensée religieuse actuelle.

Mlle H. Naville en parle avec une sympathie vivante et une compréhension qui révèlent une parenté d'âme; elle retrace la vie du philosophe des Voirons avec un charme voilé de discrétion tout à fait attirant. J. M.

WALTER RAUSCHENBUSCH: *Le Plat de Lentilles.* Traduit de l'anglais par S. Godet. Editions Forum, Neuchâtel et Genève. 1 vol. 2 fr. 40.

Si, pour juger notre système économique moderne, on applique les critères moraux de la doctrine chrétienne, quelles sont les conclusions auxquelles on aboutit? La distinction établie par notre régime dit capitaliste entre les deux classes du travailleur et du propriétaire n'entraîne-t-elle pas le désarroi dans les relations morales des hommes entre eux? La concurrence n'est-elle pas destructrice de toute saine coopération? La « Société Anonyme » n'est-elle pas le dernier refuge de l'aristocratie? L'intermédiaire entre le producteur et le consommateur ne fait-il pas école d'égoïsme? Le profit n'est-il pas trop souvent en disproportion avec le travail fourni? Telles sont les questions dont traite un opuscule qui vient de paraître. Sous ce titre, *le Plat de Lentilles*, Mlle S. Godet — dont le public connaît et apprécie tout le talent de traductrice — nous offre l'adaptation au français de quelques chapitres d'un plus grand ouvrage: *Christianizing the social order*, qui a eu aux Etats-Unis un retentissement considérable. L'auteur, Walter Rauschenbusch, pasteur, puis professeur d'histoire à Rochester, est à la fois un apôtre et un sociologue de valeur. Sa critique, au nom de l'idéal chrétien, du régime économique existant présente le plus haut intérêt, même pour qui ne partage pas toutes les vues de l'auteur. Nous nous permettons de signaler à l'attention de tous ce petit volume aussi suggestif par ses idées qu'agréable dans sa forme. J. L. H.

N.-B. — On peut se procuper le Plat de Lentilles *auprès de l'Administration du* Mouvement Féministe, *au même prix que dans les librairies (2 fr. 40 l'ex.), mais dont un tiers est réservé, grâce à la générosité des éditeurs, à la caisse de notre journal.*

CORRESPONDANCE

A la Rédaction du *Mouvement Féministe*, GENÈVE.

Lausanne, le 11 juin 1921.

Mademoiselle,

Le compte-rendu que Mlle Emma Porret donne de vos journées de Schaffhouse contient ces lignes:

« Une déception encore: les sociétés antialcooliques qui ont lancé « l'initiative en faveur de l'option locale ont, après avoir fait bon « visage aux femmes, rayé délibérément de leur programme la parti- « pation féminine à cette forme-là du droit de vote. Le Comité Cen- « tral en a exprimé ses regrets au Comité d'initiative. »

Sous cette forme, l'appréciation de Mlle Porret me semble injuste et dure. Elle semble indiquer que nous avons prodigué aux femmes des promesses que nous savions ne pas pouvoir tenir. La réalité est autre. Je crois que la grande majorité des membres des sociétés antialcooliques sont des partisans convaincus du suffrage féminin, en tout cas dans les questions antialcooliques. Ils estiment que l'option locale, par exemple, ne donnera de bons résultats que lorsque les femmes seront admises à voter, comme les hommes.

Pourquoi donc ne pas inscrire dans notre projet d'initiative constitutionnelle le droit de vote féminin? Cette idée nous est venue tout naturellement à l'esprit, mais nous n'avons pas *osé* le faire.

Il nous fallait choisir: lancer une initiative de démonstration, d'éducation, sans espoir de la faire adopter par les électeurs ou une initiative plus modeste qui ait des chances sérieuses d'aboutir. Nous nous sommes décidés pour l'alternative. Nous n'avons pas cru pouvoir assumer la responsabilité morale et financière d'une initiative que nous savions ne pouvoir aboutir. C'est pour cela que nous avons rejeté l'idée d'une intiative demandant soit l'option locale complète, étendue aux boissons fermentées, soit la prohibition nationale de l'eau-de-vie. C'est pour cela aussi que nous n'avons pas prévu le vote féminin, si douloureux que fût un sacrifice pour un vieux féministe comme moi.

Nous avons déjà des adversaires puissants que notre modeste initiative a mis en fureur. Que serait-ce si, à ces éléments hostiles, nous ajoutions les antisuffragistes qui s'en iront prétendre — et ils l'auraient fait — qu'une femme déroge à sa noble mission si elle participe aux votations sur l'option locale? De même que l'on assimile actuellement notre demande d'option locale à la prohibition américaine, on aurait vu dans notre alinéa relatif au suffrage l'amorce du suffrage féminin complet et l'effort réuni des deux groupes d'adversaires aurait eu raison de nous. Nous n'avons pas cru pouvoir chanter comme les Allemands au début de la guerre: *Viele Feinde, viele Ehre;* moins héroïques, nous avons limité notre effort.

On peut, bien entendu, regretter, critiquer cette politique opportuniste, mais il serait injuste d'y voir une trahison des sociétés antialcooliques à l'égard de la cause féministe qui est chère à la plupart d'entre elles.

J'ajoute que, en cas de succès de l'initiative, notre article n'empêche pas les cantons d'accorder aux femmes le droit de suffrage pour l'option locale. C'est là l'avis catégorique de mon conseiller constitutionnel, M. le prof. Burckhardt. Le jour où il s'agira de réclamer ce droit, je puis vous promettre que les antialcooliques ne bouderont pas et travailleront avec vous de tout leur pouvoir, dans l'intérêt du suffrage et dans l'intérêt de la lutte antialcoolique.

Avec mes compliments respectueux. R. HERCOD.

Nous avons transmis cette lettre à notre collaboratrice, Mlle Porret, qui nous répond ce qui suit: (Réd.)

Neuchâtel, 15 juin 1921.

Mademoiselle la Rédactrice du Mouvement Féministe.

Mademoiselle,

Permettez-moi d'exprimer mes regrets de ce que M. le Dr Hercod ait trouvé injuste et dure l'appréciation qu'il relève dans mon compte-rendu de l'assemblée de Schaffhouse, où je ne me suis, du reste, pas départie de mon rôle de simple chroniqueur, en résumant le rapport de la présidente de l'A. S. S. F. Nous n'avons certes jamais mis en doute la sympathie qu'éprouvent pour notre cause la plupart des membres des sociétés antialcooliques, et dont M. le Dr Hercod en particulier nous a donné maints témoignages; nous comprenons même les raisons qui les ont déterminés à renoncer à la participation féminine à l'option locale. Notre déception provient surtout de ce que, d'après les échos que nous avons eus de leurs débats, cette collaboration ait été si facilement éliminée de leur programme pour lequel les sociétés antialcooliques avaient éveillé notre intérêt. Nous sommes heureuses de penser que cette idée pourra être reprise, dans l'intérêt même de la lutte contre l'alcoolisme; car on peut se demander si l'option locale, sans les femmes, donnera dans la pratique les résultats que les initiants en attendent.

Nous les prions cependant de croire que nous souhaitons plein succès à leurs efforts, étant bien persuadée que la lutte antialcoolique et la cause du suffrage féminin se complètent l'une l'autre, et ne peuvent être dissociées sans dommage.

Veuillez, Mademoiselle, recevoir l'assurance de mes sentiments dévoués. E. PORRET.